



CONSTATS

CONSTATS

- Position stratégique du territoire à l'échelle régionale, support de son attractivité
- Situation d'interface entre la métropole lilloise, le littoral et la Flandre occidentale belge
- Taux de chômage faible mais la moitié des actifs du territoire travaille sur un autre bassin d'emplois
- Problème de congestion des grandes infrastructures routières, notamment l'A25 vers Lille
- Attractivité économique de la Flandre liée à sa proximité avec de grands pôles d'emplois et de la Flandre occidentale belge
- Potentiels de développement liés aux caractéristiques du territoire (agriculture, tourisme, etc)

- Territoire bien desservi par les infrastructures de transport offrant des opportunités complémentaires de développement économique
- Potentiel de développement économique en milieu rural important autour de la valorisation des productions agricoles, de l'agroalimentaire, et de l'artisanat
- Espaces naturels supports du développement touristique (Monts de Flandre, Vallée de la Lys, etc)
- Mise en réseau des équipements touristiques à renforcer afin de mailler davantage le territoire
- Zones à vocation économique identifiées dans les documents d'urbanisme, mais peu de terrains disponibles à court terme pour l'accueil d'investisseurs

AXE 1 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

AFFIRMER LA FLANDRE ET LYS EN TANT QUE TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT STRUCTURANT EN RÉGION ET VALORISER SES ATOUTS

AXE 2 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

VALORISER LES COMPLÉMENTARITÉS ET ORGANISER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SEIN DE LA FLANDRE ET LYS ET À SES FRANGES IMMÉDIATES

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

PARTIE I

CRÉER LES CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN VALORISANT LES COMPLÉMENTARITÉS INTERNES

ORIENTATION 1

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA FLANDRE ET LYS

- OBJECTIFS**
- Valoriser la dorsale ferroviaire
 - Assurer le désenclavement de la vallée de la Lys
 - Valoriser la position du territoire sur l'axe Est-Ouest / Lille-Boulogne
 - Améliorer les connexions avec la Belgique

ORIENTATION 2

VALORISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES INFRASTRUCTURES MAJEURES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- OBJECTIFS**
- Aménager 130 à 140 ha de zones d'activités structurantes sur l'arc Lys-Canal
 - Aménager 30 à 40 hectares de zones structurantes autour de la dorsale ferroviaire et valoriser les pôles gares
 - Aménager 80 à 90 hectares de zones d'activités structurantes le long de l'A25

ORIENTATION 3

ASSURER LES COMPLÉMENTARITÉS ÉCONOMIQUES INTERNES AU TERRITOIRE

- OBJECTIFS**
- Permettre le développement des zones de développement local au sein des communes rurales
 - Privilégier le développement des entreprises existantes sur leurs sites actuels
 - Exploiter le potentiel de développement d'activités autour des haltes-ferroviaires et des pôles de transports collectifs

ORIENTATION 4

VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

- OBJECTIFS**
- Concilier développement touristique et préservation de l'environnement
 - Valoriser la Lys et la présence de l'eau
 - Valoriser les activités aéronautiques
 - Valoriser les sites patrimoniaux et culturels
 - Renforcer l'hébergement touristique

ORIENTATION 5

METTRE EN RÉSEAU L'OFFRE TOURISTIQUE LOCALE

- OBJECTIFS**
- S'inscrire dans le réseau de grands axes européens, nationaux et régionaux de voies cyclables
 - Développer les liaisons douces et l'offre de randonnée

ORIENTATION 6

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL HARMONIEUX

- OBJECTIFS**
- Définir les centralités comme les lieux prioritaires de création de commerces
 - Conforter l'attractivité des centralités autour d'une vocation multifonctionnelle
 - Renforcer l'attractivité des espaces de périphérie les plus anciens
 - Promouvoir un commerce respectueux de l'environnement
 - Encadrer le développement du commerce en périphérie

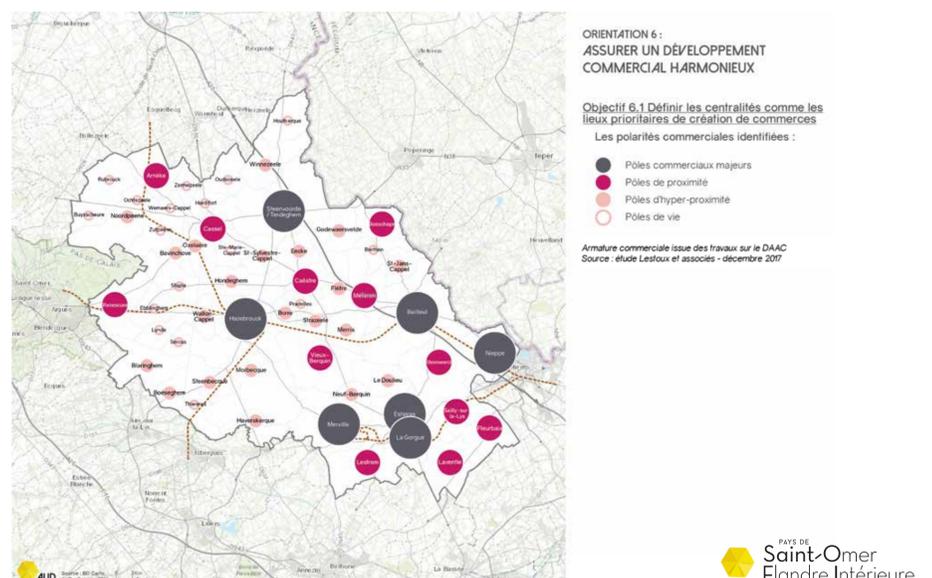
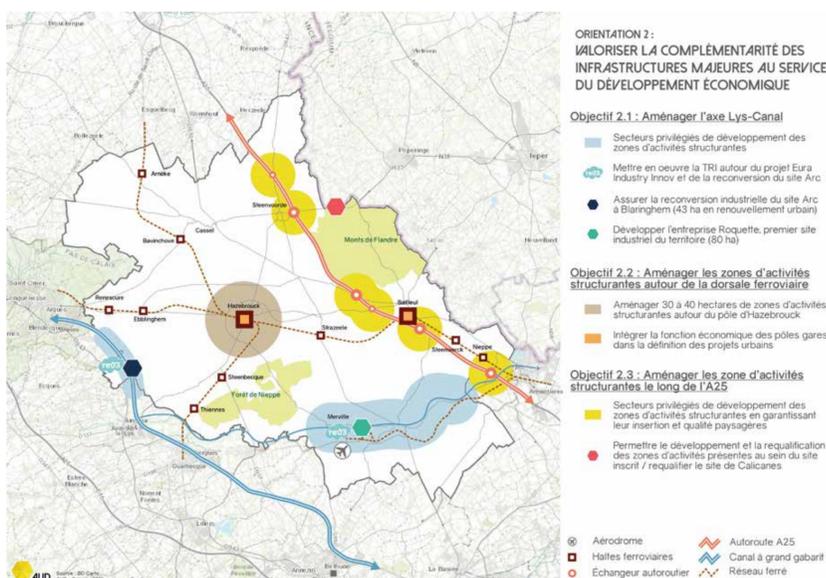
ORIENTATION 7

MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

- OBJECTIFS**
- Préserver le foncier agricole
 - Faciliter le développement des activités agricoles et de l'industrie agro-alimentaire
 - Limiter les gênes à l'exploitation dans la conception des projets d'aménagement
 - Faire de l'agriculture un acteur essentiel de la transition énergétique

DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC)

- Les localisations préférentielles de commerce
- Préserver le commerce en centralité
- Maîtriser le développement du commerce de périphérie
- Gérer l'évolution des activités commerciales hors des localisations préférentielles
- Accueillir les nouvelles formes de commerce





CONSTATS

- Le cadre de vie de la Flandre et Lys constitue l'un des leviers de son attractivité résidentielle (espaces naturels, richesses patrimoniales, ...)
- Une croissance démographique soutenue liée à une forte attractivité résidentielle
- Une évolution de la structure de la population marquée par un accroissement des petits ménages et le phénomène de vieillissement
- Un parc de logements globalement de bonne qualité mais un taux de vacance qui progresse
- Un contexte de raréfaction des ressources fossiles et de hausse des prix de l'énergie qui imposent de réduire les consommations d'énergie (réhabilitation du parc de logements anciens, mobilité alternatives à la voiture individuelle, ...) et de soutenir la production des énergies renouvelables
- Présence de risques naturels et technologiques à anticiper dans les politiques d'aménagement du territoire
- Des paysages de qualité à prendre en compte dans les projets d'aménagement
- Une érosion de la biodiversité à enrayer en garantissant la préservation des milieux naturels et l'amélioration des corridors écologiques
- Une artificialisation rapide des terres agricoles au cours des 10 dernières années (992 ha en 10 ans). Un rythme supérieur aux objectifs du SCOT précédant

CONSTATS

- Un bilan du SCOT approuvé en 2009 qui illustre l'enjeu d'une mise en œuvre concertée et partagée du document
- Une anticipation nécessaire de l'intégration des objectifs du SCOT dans les documents d'urbanisme, les différentes politiques intercommunales et les projets d'aménagement
- Nécessité de réaffirmer à toutes les échelles, les politiques portées par le territoire

AXE 3 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

INNOVER DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN INTÉGRANT LES NOUVEAUX CONTEXTES NUMÉRIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

AXE 4 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

ASSURER COLLECTIVEMENT LA MISE EN ŒUVRE D'OBJECTIFS PARTAGÉS

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

PARTIE 2

PRENDRE EN COMPTE LES TRANSITIONS EN COURS EN INNOVANT DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ORIENTATION 8	ORIENTATION 9	ORIENTATION 10	ORIENTATION 11	ORIENTATION 12	ORIENTATION 13	ORIENTATION 14	ORIENTATION 15	ORIENTATION 16
ADAPTER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES DE LA FLANDRE ET LYS	PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE	RENFORCER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	ASSURER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE : MIEUX ANTICIPER LA GESTION DES RISQUES ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	ACCENTUER LES DÉMARCHES EN FAVEUR DE LA RECONQUÊTE DE BIODIVERSITÉ	PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DE FLANDRE ET LYS	PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTS CONTEXTES URBAINS	ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER ET METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME DE PROJET	ASSURER L'AMÉNAGEMENT QUALITATIF DES ZONES D'ACTIVITÉS
OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Produire 13 200 logements en une vingtaine d'années Assurer la diversification de l'offre de logements proposés Conforter l'offre locative Répondre aux besoins des populations âgées Développer l'offre de logements localisés aidés 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la sobriété énergétique du bâti Encourager de nouveaux usages de la voiture individuelle Favoriser un recours plus massif à la mobilité douce Articuler la production de logement et la desserte en transport 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Recourir plus massivement au potentiel géothermique Développer l'énergie solaire sans accroître la consommation de terres naturelles et agricoles Structurer la filière bois Permettre le développement du petit éolien Développer la méthanisation Engager une planification énergétique territoriale 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les risques d'inondation et de ruissellement dans la définition des projets d'aménagement Préserver les éléments de patrimoine naturel et poursuivre les actions de prévention des risques d'inondation Accroître la connaissance du risque de mouvement de terrain Éviter l'exposition des populations aux risques technologiques et nuisances Garantir la qualité des eaux superficielles Assurer une gestion économe et durable de la ressource en eau 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Éviter l'urbanisation dans les ZNIEFF de type 1 Préserver la qualité des lisières de la forêt de Nieppe Assurer la protection des zones humides Valoriser la trame bocagère et les différents éléments concourant à la trame verte et bleue 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Préserver les caractéristiques de la vallée de la Lys Préserver les caractéristiques du talus bordier Préserver les caractéristiques de l'Houtland Préserver les caractéristiques des Monts de Flandre Préserver les caractéristiques des franges de l'Audomarois Mettre en valeur les paysages depuis les grandes infrastructures 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Conforter prioritairement les coeurs de villes et de villages Densifier les extensions pavillonnaires Conforter les hameaux compacts dans leur enveloppe existante Permettre l'amélioration de l'habitat isolé et la réaffectation du bâti existant 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Donner la priorité au renouvellement urbain Déterminer les objectifs de densité au cas par cas par une analyse multicritère Modérer la consommation d'espaces à vocation économique Synthèse des enveloppes foncières définies dans le SCOT 	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Définir la localisation des zones au regard de la qualité des réseaux et de l'optimisation des déplacements Développer une nouvelle génération de parc d'activités à haute performance énergétique Assurer l'insertion paysagère des zones à vocation économique

